

Huissiers, greffiers, pharmaciens... les « rentiers » se rebiffent

INCOMPRÉHENSION, frustration, sinon colère... Dans leur diversité, les professions réglementées réagissent avec les mêmes mots à l'offensive lancée la semaine dernière par Arnaud Montebourg contre leurs « rentes ». Même circonspection à l'égard des chiffres qui circulent, mêmes emportements vis-à-vis de la méthode employée, même volonté de mobilisation pour se défendre. Autant dire que la réforme s'annonce très difficile.

« Nous ne comprenons pas les chiffres » du rapport de l'Inspection générale des finances, réagit-on ainsi à la Chambre nationale des huissiers de justice. Classée au 2^e rang des professions les plus bénéficiaires par l'IGF, la profession aimerait pouvoir reconstituer les calculs qui aboutissent à ce constat. « Il nous semble que cela reflète une vue parcellaire de notre activité », expliquent les huissiers, qui sont justement en train de mettre sur pied un observatoire économique de leur profession. Du côté des greffiers de tribunaux de commerce, on s'interroge tout autant : « L'investissement de départ d'acquisition de l'office est-il seulement pris en compte ? » demande leur représentant, Philippe Bobet.

Même son de cloche du côté des pharmaciens. « Une officine ferme en France tous les trois jours, et bientôt

tous les deux jours », explique Isabelle Adenot, la présidente de l'Ordre des pharmaciens. « Où est la rente ? Si elle existait réellement, on ne constaterait pas que plus d'un jeune diplômé sur quatre en pharmacie choisit finalement une autre voie. » La réalité « est aux antipodes du tableau des « rentiers » dressé par le ministre », constatait aussi vendredi l'UNAPL (professions libérales).

« Les greffiers travaillent 55 heures par semaine ! » s'exclame Philippe Bobet. La réaction des professionnels concernés est d'autant plus virulente qu'ils sont, comme le reste des Français, soumis à une pression fiscale qui a été crescendo ces dernières années.

« Attaque infamante »

La contestation sur la forme s'ajoute à celle sur le fond. « La méthode est tout de même curieuse, là où le gouvernement nous parle de concertation », grince Isabelle Adenot. Dès vendredi, les prothésistes dentaires avaient eux aussi vivement dénoncé les « gesticulations verbales et imprécations dévastatrices » du ministre de l'Économie, coupable d'une « attaque infamante ». Là encore, le manque de concertation est pointé du doigt, la profession n'ayant pas obtenu le rendez-vous avec Arnaud Montebourg qu'elle avait demandé.

Manifestement, le ministre de l'Économie a déjà braqué bon nombre de professions. En coulisses cependant, le travail a commencé, notamment avec l'Autorité de la concurrence que Bercy a chargé le mois dernier d'expertiser les tarifs des professions réglementées juridiques. Les huissiers avaient ainsi rendez-vous avec l'institution de la rue de l'Échelle mardi.

Initialement programmé pour être rendu à la fin de l'année, le rapport pourrait être livré dans une version provisoire à la rentrée. Objectif : vérifier l'adéquation des tarifs pratiqués avec les coûts du service rendu et réévaluer le périmètre des activités exercées sous monopole. « Si des évolutions sont nécessaires, et l'UNAPL ne les rejette pas a priori, elles n'ont de sens que si elles concernent tous les acteurs de façon équitable », réagit l'Union des professions libérales.

Chez les greffiers, on souligne que des mesures ont déjà été prises. Depuis le 1^{er} juillet, le coût d'immatriculation d'une société a été divisé par deux. Et la loi Pinel va imposer les enregistrements, les modifications et les radiations des autoentrepreneurs à titre gratuit. ■

par B. B.

